

Séance du : 27 février 2025

n° 05/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Laurent Hourquet est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Pascal ASSEMAT, Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 34

**Avait donné pouvoir :**

Valérie GRAFEUILLE-ROUDET à Christine BIGNON, Sophie ADROIT à Florence SIORAT, Serge CAZENAVE à Serge SERRANO, Lison GLEYSES à Gilbert HEBRARD, Jean-Luc GOUXETTE à Christian FABRE.

Nombre de voix : 39

**Excusés :**

Philippe BARBASTE, Evelyne CESSSES, Philippe HEDIN, Serge KONDRYSZYN, Philippe LASMAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Pierre MONOD, Christiane PALOSSE, Charly SERRES.

**Objet :** Projet TEPOS 2026 en Lauragais

VU la délibération 02/2015 du 7 décembre 2015 portant Approbation du Projet de Territoire du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle que depuis le début de ce mandat, nos quatre intercommunalités qui forment le PETR du Pays Lauragais ont fait de la transition environnementale un axe prioritaire de leurs politiques respectives. Elles travaillent de concert sur des sujets majeurs comme la production d'énergies renouvelables, la mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore l'adaptation au changement climatique.

Depuis 2020, une délégation d'élus et de techniciens du Lauragais, de plus en plus importante chaque année, participent aux rencontres TEPOS portées par le CLER, réseau pour la transition énergétique. Ces rencontres rassemblent plus de 600 congressistes de toute la France et mettent en lumière un territoire exemplaire. Elles sont un lieu de formation, de mise en perspective mais surtout un lieu d'échanges extraordinaire.

Elles ont permis de faire monter en compétence notre territoire, de candidater à un certain nombre d'appels à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt et d'en être lauréat (TACCT, AVELO3, TEMI Territoire à écomobilité inclusive ...).

Aujourd'hui, fort de ces expériences et fier des atouts qui le construisent, le Lauragais souhaite accueillir ces rencontres TEPOS en 2026.

Pour cela, la formation d'un consortium entre nos 4 intercommunalités et le PETR est proposée afin de porter cette candidature qui se clôture fin avril 2025 sous le pilotage d'un comité stratégique.

**Après avoir exposé les grandes lignes du projet de candidature, et, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE, à l'unanimité, de :**

- 1° - **APPOUVER** le projet de candidature du PETR à TEPOS 2026
- 2° - **APPROUVER** la décision de porter cette candidature via un consortium comprenant le PETR et ses 4 communautés de communes membres
- 3°- **PRECISE** que les modalités d'organisation du consortium seront définies dès que la candidature sera retenue
- 4° - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 février 2025

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*